

NON aux dérogations demandées par Ray-Mont !



Josée Desmeules
Consultations publiques Ray-Mont Logistiques
12 novembre 2024

ASSOMPTION-SUD LONGUE-POINTE

- 3 kilomètres carrés – 89% industriel
- 50 000 personnes vivent dans le secteur ou dans un rayon de 1 km autour
- A historiquement enduré un fardeau démesuré de pollution
- Le « **Poumon Noir** » de Montréal
- Accès limité à la nature, le faible indice de canopée, les îlots de chaleur et les niveaux de bruits élevés
- Espérance de vie des résidents de certains quartiers de l'est de Montréal peut être jusqu'à 9 ans inférieure à celle des résidents de l'ouest de l'île
- Plus de surmortalités pendant les vagues de chaleur
- Pire cohabitation industrielle/résidentielle observée au monde - comparaison avec 134 « écoparcs industriels »

BREF TROP CHAUD, TROP MINÉRALISÉ, TROP POLLUÉ

L'aménagement du territoire étant l'un des déterminants qui influencent l'état de santé de la population, les décisions prises par la Ville à ce sujet sont cruciales pour la création et le maintien de milieux de vie sains et sécuritaires.

Fleuve Saint-Laurent

Tunnel Louis-H. Lafontaine

Depuis longtemps la Ville de Montréal et le Port de Montréal imposent d'importants sacrifices aux résidents du secteur pour « le bien du plus grand nombre »

Dès 1942, des résidences dans Haig-Beauclerk sont expropriées par la création de la Garnison de Montréal (Base militaire Longue-Pointe).



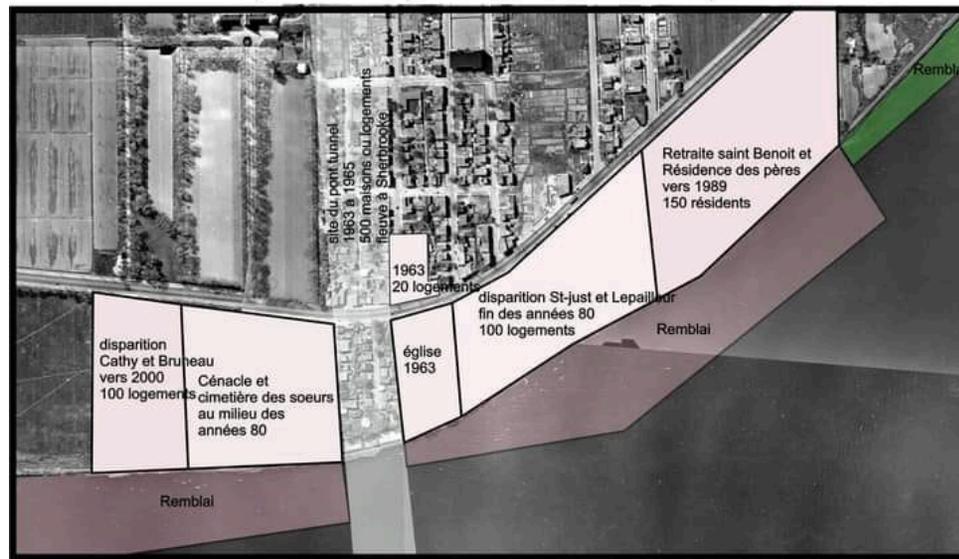
Pour « le bien du plus grand nombre »

En 1964, plus de 300 familles du quartier Longue-Pointe ont été expropriées pour la construction du pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine.

photo aérienne 1949 quartier Longue Pointe



emprise du pont tunnel et du port



Pour « le bien du plus grand nombre »

En 1972, 1 200 logements (5 000 personnes) sont expropriés pour le réaménagement de la rue Notre-Dame... un projet toujours pas réalisé !



En 1998, après des décennies de plaintes⁽²⁾, les résidents des rues Caty-Bruneau réussissent à être expropriés après avoir été encerclés et envahis par les activités du Port de Montréal (coût 15M\$).

⁽²⁾ [La Presse 15 juin 1972](#)

Pour « **le bien du plus grand nombre** »
d'Ouest en Est dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ...

Google Earth

An aerial photograph of the Port of Montreal, showing the city of Montreal in the background and the river Saint-Lawrence in the foreground. The Terminal Viau is visible on the left, and the Terminal Racine is visible on the right. The image shows a dense urban area with a grid of streets and a large area of industrial and port infrastructure along the riverbank.

Terminal Viau 2016 et 2020
600 000 conteneurs EVP

Terminal Racine (1978)
500 000 conteneurs EVP

De 1968 à 2020, le Port de Montréal colonise les berges du fleuve Saint-Laurent en y installant ses terminaux de conteneurs.

... est en première ligne des nuisances causées par les activités du Port de Montréal

Google Earth

Terminal Maisonneuve (1988)
500 000 conteneurs EVP

Terminal Cast (1968)
800 000 conteneurs EVP



Une priorité assumée de la Ville de Montréal pour « le bien du plus grand nombre »

RECOMMANDATION 12

La commission recommande que le PUM soutienne activement la prospérité économique montréalaise, notamment par le biais des actions suivantes :

- protéger et promouvoir le développement et le rayonnement des activités aéroportuaires, portuaires, ferroviaires, du transport routier et de la distribution des marchandises, afin de pérenniser et de faire prospérer les activités industrielles et manufacturières sur son territoire et à l'exportation;

Le Port de Montréal c'est 75% de la capacité manufacturière de l'Est du Canada et du nord-est américain, sans aucune compensation pour MHM

37 000 EMPLOIS

**2,7 MILLIARDS DE
DOLLARS EN
RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES**

**35,3 MILLIONS DE
TONNES DE
MARCHANDISES**

**2,7 MILLIARDS DE
DOLLARS DE
RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES**

**1,5 MILLIARDS DE
DOLLARS DE
RECETTES FISCALES**

**36 MILLIONS DE
TONNES DE
MARCHANDISES**

**150 MILLIARDS DE
DOLLARS DE
MARCHANDISES**

**110 MILLIONS DE
CONSOMMATEURS**

**UN ÉCOSYSTÈME DE
6000 ENTREPRISES**

Assumée également par Michel Leblanc, PDG de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, évidemment pour « **le bien du plus grand nombre** »

«... s'il faut déplacer quelques résidences, déplaçons-les »⁽¹⁾

- Audiences portant sur le projet de loi 85 concernant le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal

« Je n'ai pas été informé que des expropriations seront nécessaires. Mais ce que je dis, c'est que le port de Montréal est un actif stratégique et qu'il est fondamental pour le développement économique du Québec. S'il faut exproprier quelques résidences, envisageons-le ».

- En entrevue le lendemain des audiences portant sur le projet de loi 85

⁽¹⁾ [Michel Leblanc - Expropriations pour le Port – 16 août 2017](#)

Pour « le bien du plus grand nombre »

Notre territoire continue d'être organisé autour des besoins du Port de Montréal

2016 à 2018

Chantier d'optimisation de l'autoroute 25 et d'amélioration des accès au port de Montréal.

Coût 80M \$



En 2016, avec l'achat de la friche Canadian Steel Foundries Ray-Mont Logistiques devient **le premier débordement des activités industrialo-portuaires au nord de la rue Notre-Dame.**

À pleine maturité

- Terrain de 2.5 millions de pieds carrés à être asphalté
- Plateforme intermodale de transbordement de conteneurs pour exportation de produits agricoles
- Entreposage de conteneurs
- 10 000 à 15 000 conteneurs en rotation constante sur le site
- 200 wagons de trains par jour
- 1500 + voyages de camions
- En opération 24/7
- À 90 mètres d'un CHSLD et de 119 logements en coopératives



Pour « le bien du plus grand nombre » Encore pour les besoins du Port de Montréal

Le 31 juillet 2023, le Port de Montréal prolonge un second tentacule au nord de la rue Notre-Dame lors de la mise en service du nouveau pont d'étagement Vickers (48M\$) et du lien routier temporaire.



Pour « le bien du plus grand nombre »
Toujours pour les besoins du Port de Montréal et aussi de Ray-Mont

Ils attendent impatiemment l'annonce du prolongement autoroutier de l'axe Assomption-Souigny

- 1.3 km en écoulement libre
- 4 à 6 voies
- 25 000 à 40 000 véhicules / jour
- Interchangeur à 5 mètres du sol (Port)
- Interchangeur à 7 mètres du sol (CN)
- 300M \$ +



« Je vous garantis que le projet qu'on va faire va être le plus sexy au monde. On va être un modèle d'intégration industriel lourd avec le résidentiel ... Ça va être le plus beau projet au monde. »

- Charles Raymond, propriétaire et PDG Ray-Mont Logistiques - 27 avril 2021

« Parce que le développement économique et urbain ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des résidentes et des résidents du milieu dans lequel il s'intègre. »

- Pierre Lessard-Blais, maire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - 14 juin 2021

« La Ville a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire des aménagements qui vont tempérer les nuisances sonores. »

-Alia Hassan-Cournol, conseillère municipale Maisonneuve Longue-Pointe - Conseil d'arrondissement MHM 4 novembre 2024
À propos de l'entente de règlement avec Ray-Mont Logistiques

« Ca suffit, on a assez donné, c'est le temps de RÉDUIRE les nuisances. À partir de maintenant la Ville et Ray-Mont doivent faire plus et mieux.»

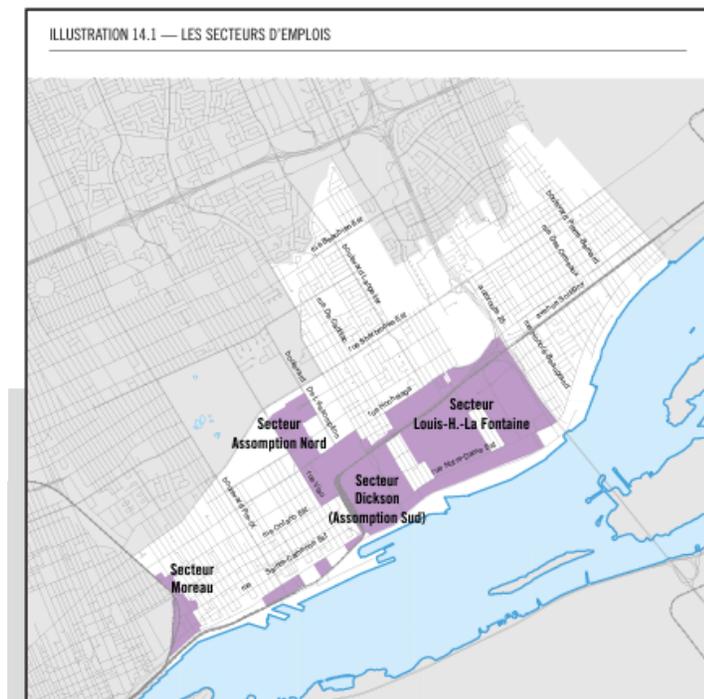
-Josée Desmeules, citoyenne en furie de Viauville – OCPM Ray-Mont Logistiques 12 novembre 2024

Pour « le bien du plus petit nombre »
La Ville de Montréal a des efforts supplémentaires à faire,
puisque'elle est responsable de cette vilaine situation.

Une occasion manquée en 2005, suite au départ de la Canadian Steel Foundries ⁽³⁾

Actions 1.1

- Confirmer la vocation de secteur d'emplois des deux secteurs, incluant des fonctions commerciales.
- Interdire l'industrie lourde et le commerce lourd dans le secteur Dickson.
- Prolonger le boulevard De L'Assomption jusqu'à la rue Notre-Dame.
- Mettre en place un mécanisme favorisant l'établissement d'entreprises créatrices d'emplois tout en assurant la promotion des deux secteurs.
- Aménager des voies de desserte qui favorisent la subdivision des terrains et l'implantation de condos industriels dans le secteur Dickson.
- Adopter un PIIA encadrant la qualité des aménagements paysagers et du cadre bâti tout en cherchant à donner un caractère distinctif aux aménagements du domaine public.



⁽³⁾ [Plan Urbanisme MHM 2005](#)

**Aujourd'hui pour « le bien du plus petit nombre »
la pression sur nos quartiers doit être diminuée**

La Ville de Montréal, les gouvernements de Québec et du Canada doivent s'engager
à RÉDUIRE les nuisances, à VERDIR notre secteur et
et REPENSER l'aménagement du territoire pour assainir nos milieux de vie!

Le Port de Montréal doit être tenu responsable et compenser à leur juste mesure
les conséquences sociales, sanitaires et environnementales causées
à la communauté de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Aujourd'hui pour « le bien du plus petit nombre »

La Ville de Montréal et Ray-Mont doivent reprendre les discussions

- Réduction considérable de la taille du projet
- Présentation d'un plan complet de mitigation pour toutes les nuisances causées par les activités
 - Superficie opérationnelle maximale acceptable environ 1 000 000 de pieds carrés
 - Maximum de 5 000 conteneurs, jamais empilé plus que 4 de haut
 - Pas plus de 750 voyages de camions par jour
 - Heures d'opérations de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi éternellement
- Mise en place d'une dense bande verte autour du site et maintien de la butte en place
- Installation de TOUTES les voies ferrées (deux pour le CN et trois pour lui) sur le terrain de RML
- Acquisition de la friche ferroviaire au complet (90 mètres)
- Engagement volontairement de RML comme partenaire dans une Évaluation d'impact sur la santé
- Abandon du prolongement autoroutier de l'axe Assomption-Souigny

« On veut que le projet soit socialement acceptable. »

- Charles Raymond, propriétaire et PDG Ray-Mont Logistiques - 27 avril 2021

Le projet tel que proposé ne l'est pas !

Puisque RML ne propose pas de mesure de mitigation des nuisances, ni rien qui favorise la cohabitation agréable avec les riverains.

- Je demande à la Ville de Montréal de refuser toutes les dérogations demandées par Ray-Mont Logistiques.
- Si le projet ne peut pas s'implanter dans le respect de la santé de la population et la quiétude de nos quartiers, c'est qu'il est incompatible avec notre milieu. Il devra partir !

Pour s'intégrer harmonieusement dans notre quartier

il faudra beaucoup plus que quelques poches de pois chiches en aide alimentaire !

Merci beaucoup



Nous sommes le vivant qui se défend !